



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 7 novembre 2023 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et en visioconférence et il ouvre les assemblées publiques de consultation à 19 h 31.

1.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES :

1.1.1 62, RUE DES ÉPINETTES – LOT 4 698 858

Demande : Autoriser une superficie de garage intégré de 88% de la superficie au sol de la résidence.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant la consultation publique.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

1.1.2 320, ROUTE 271 – LOT 4 699 150

Demande : Autoriser l'implantation d'une terrasse en béton (10'6'' x 41'6'') avec toit (10'6'' x 24') annexé au bâtiment principal à 0,40 mètres de la ligne latérale.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant la consultation publique.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

Les assemblées publiques de consultation sont fermées. Il est 19h46.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

125404-11-2023

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et visioconférence

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 43 : Autres points à l'ordre du jour.

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

1.1.1 62, RUE DES ÉPINETTES – LOT 4 698 858

1.1.2 320, ROUTE 271 – LOT 4 699 150

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2023.

LÉGISLATION

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 635-2023 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 546-2016 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 467-08-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 636-2023 CONCERNANT LE DROIT DE PRÉEMPTION

7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 637-2023 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS (2024)

8. CONSEIL MUNICIPAL :

8.1 REMISE DU FORMULAIRE : DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX 2023

8.2 REMISE DU FORMULAIRE : DÉCLARATION DE DONS DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX 2023

9. RENOUVELLEMENT CITAM – PRISE DES APPELS MUNICIPAUX ET ALERTES DE MASSE

10. MUTUALISATION RAYMOND CHABOT – LOI 25

11. CAIN LAMARRE : COUR MUNICIPALE – OFFRE DE SERVICES

AQUEDUC, ÉGOÛTS, ORDURES



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

12. RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD (RICBS) – ADOPTION DU BUDGET 2024 ET DU PLAN TRIENNAL 2024-2026

13. APPELS D'OFFRES : CUEILLETTE DES ORDURES 2024

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

14. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

14.1 62, RUE DES ÉPINETTES – LOT 4 698 858

14.2 320, ROUTE 271 – LOT 4 698 150

15. DEMANDE D'AUTORISATION COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – LOTS 4 698 390 ET 4 698 392

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

16. 152, RUE PRINCIPALE – ÉLECTRICIEN – SOUMISSION

PERSONNEL

17. SURVEILLANT DE PATINOIRE ET DU CHALET DE L'OTJ – EMBAUCHE

18. JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS / PRÉPOSÉ AU DÉNEIGEMENT – EMBAUCHE

19. POMPIERS – EMBAUCHE

20. RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL – PEGGY VIGNOLA

21. RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL – MARIE-CLAUDE BOILY

FINANCES

22. EMPRUNT TEMPORAIRE : DOUCHE ET TOILETTES AU SOUS-SOL

23. EMPRUNT TEMPORAIRE : PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

24. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) – ROUTE À DOUBLE VOCATION

25. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – INSTALLATION SEPTIQUE

26. TRANSFERT BUDGÉTAIRE

27. LES ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN (2005) INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT

28. RANG 4 – PAVAGE SARTIGAN – RECOMMANDATION DE PAIEMENT

29. COMPTES DU MOIS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE

30. PROJET RÉGIONAL HABITATION – PARTENARIAT
31. OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE – BUDGET RÉVISÉ 2023
32. TOURNÉE C'EST CHEZ-NOUS AVEC MÉDIATION 2024 – CONFIRMATION DE PARTICIPATION
33. TRANSPORT AUTONOMIE : CONTRIBUTION 2024 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ
34. ENTENTE : PROJET BIBLIO-JEUX
35. DEMANDE DE SUBVENTION : SKATEPARK

TRAVAUX PUBLIC

36. RÉPARATION DÉBROUSSAILLEUSE – SOUMISSION
37. ÉCLAIRAGE DE RUE – PARC INDUSTRIEL – CONVERSION AU DEL
38. CAMION DE VOIRIE – LAME MOBILE – SOUMISSION
39. ENTENTE : ENTRETIEN HIVERNAL RANG 9 DU LAC-AUX-CYGNES PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR 2023-2024
40. ENTENTE : ENTRETIEN HIVERNAL RANG 6 AVEC LE MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)

SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE - SÉCURITÉ CIVILE

41. SIGNATURE D'UNE ENTENTE MUNICIPALE – PRÉVENTIONISTE
42. CORRESPONDANCE
43. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
 - CALENDRIER HISTORIQUE 2024
44. RAPPORT DES COMITÉS
45. PÉRIODE DE QUESTIONS
46. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125405-11-2023

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2023

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023 ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionné, comme rédigé, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

125406-11-2023

5. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 635-2023 ANNULANT LE RÈGLEMENT 546-2016 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 467-08-2009 CONCERNANT LA TAXE 9-1-1**

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 635-2023 annulant le règlement 546-2016 et modifiant le règlement 467-08-2009 concernant la taxe 9-1-1.

125407-11-2023

6. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 636-2023 CONCERNANT LE DROIT DE PRÉEMPTION**

La conseillère, madame Ginette Lessard, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 636-2023 à une prochaine séance et ayant pour objet de donner un droit de préemption, c'est-à-dire premier choix, à la municipalité pour l'achat d'immeubles sur le territoire de celle-ci et dépose le projet ;

La directrice générale et greffière trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 636-2023 en indiquant sa portée ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 636-2023 relatif au droit de préemption soit, et est adopté par ce conseil.

125408-11-2023

7. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 637-2023 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS (2024)**

Le conseiller, monsieur Claude Fournier, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 637-2023 à une prochaine séance concernant le traitement des élus et dépose le projet ;

La directrice générale et greffière trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 637-2023 en indiquant sa portée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 637-2023 relatif au traitement des élus soit, et est adopté par ce conseil.

8. **CONSEIL MUNICIPAL**

8.1 **REMISE DU FORMULAIRE : DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX 2023**

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière a remis le formulaire : Déclaration des intérêts pécuniaires par les membres du conseil pour l'année 2023.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

8.2 **REMISE DU FORMULAIRE : DÉCLARATION DE
DONS DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
2023**

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière a remis le formulaire : Déclaration de dons des élus et des employés municipaux 2023.

125409-11-2023

9. **RENOUVELLEMENT CITAM – PRISE DES APPELS
MUNICIPAUX ET ALERTES DE MASSE**

Considérant que la municipalité a reçu une proposition de renouvellement de CITAM pour la prise d'appel 24/7 ;

Considérant l'augmentation élevée du prix pour l'année 2024, il a été décidé de diminuer le service reçu de CITAM à la prise d'appel le soir, la fin de semaine et lors des congés fériés et d'adhérer au programme d'alerte de masse pour un total de sept mille neuf cent deux dollars et trente et un cents (7 902,31\$) pour l'année 2024 incluant les frais d'implantation du logiciel d'alerte de masse ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière à signer les contrats d'une durée de trois (3) ans pour chaque service. Pour la 2^e année le coût de la prise d'appel sera indexé de 3 % tandis que le coût de base pour les alertes de masse sera de quatre cent vingt dollars (420,00\$). Les deux contrats seront également indexés de 3 % pour la 3^e année de service.

125410-11-2023

10. **MUTUALISATION RAYMOND CHABOT – LOI 25**

Considérant que les municipalités du Québec doivent se conformer à la nouvelle Loi 25 et adopter une politique de confidentialité et faire l'inventaire des données à caractère personnel qu'elles recueillent ;

Considérant que le travail que cela représente est ardu, Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) a offert la possibilité de créer une mutualisation entre plusieurs municipalités pour obtenir un tarif préférentiel sur leur service d'inventaire et de mise en place des règles de gouvernance concernant la confidentialité ;

Considérant que Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) propose une mutualisation au montant de dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze dollars (19 975,00\$) plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à la mutuelle pour un montant de dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze dollars (19 975,00\$) plus taxes et d'autoriser madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière à signer tout documents nécessaires.

11. **CAIN LAMARRE : COUR MUNICIPALE – OFFRE DE
SERVICES**

Ce point est reporté à la séance du 5 décembre 2023.

125411-11-2023

12. **RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-
SUD (RICBS) – ADOPTION DU BUDGET 2024 ET DU PLAN
TRIENNAL 2024-2026**



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS) a déposé son budget pour l'année financière 2024 d'un montant de huit millions cinq cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-seize dollars (8 577 196,00\$) par rapport à sept millions quatre cent quatre-vingt-deux mille cent sept dollars (7 482 107,00\$) en 2023;

Considérant que les municipalités, parties à l'entente, doivent se prononcer sur ledit budget ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter tel que présenté, le budget de l'année financière 2024 de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS), dont la quote-part de notre municipalité, s'élève à cent quatre-vingt-huit mille soixante dollars (188 060,00\$) par rapport à cent soixante-cinq mille sept cent quarante-neuf dollars (165 749,00\$), en 2023 ; les documents déposés font partie intégrante de la présente résolution.

125412-11-2023

13. APPELS D'OFFRES : CUEILLETTE DES ORDURES 2024

Considérant que le règlement numéro 603-2021 sur la gestion contractuelle permet à la directrice générale et greffière-trésorière de négocier de gré à gré le contrat de cueillette et transport des matières résiduelles ;

Considérant que le contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles prend fin le 31 décembre 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un appel de propositions sur invitation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel de proposition auprès des compagnies sélectionnées par le conseil municipal et inscrites sur une liste déposée par la directrice générale et greffière-trésorière pour la cueillette et le transport des matières résiduelles.

125413-11-2023

14. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES :

14.1 62, RUE DES ÉPINETTES – LOT 4 698 858

Considérant que le comité d'urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 698 858 afin d'autoriser une superficie de garage intégré de 88% de la superficie au sol de la résidence ;

Considérant que le règlement de zonage numéro 447-2006 autorise une superficie de garage maximum de 80% ;

Considérant que les marges de recul seront respectées ;

Considérant qu'il veut pouvoir stationner son camion et qu'il a besoin de cette largeur étant donné qu'il doit prendre en considération la descente de cave pour accéder à la partie excavée du garage ;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que le comité d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure du 62, rue des épinettes – lot 4 698 858 ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation mineure pour la propriété du 62, rue des Épinettes – lot 4 698 858.

14.2 320, ROUTE 271 – LOT 4 699 150

Ce point est reporté à la séance du 5 décembre 2023.

125414-11-2023

15. DEMANDE D'AUTORISATION COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – LOTS 4 698 390 ET 4 698 392

Considérant que nous avons reçu une demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie des lots 4 698 390 et 4 698 392 d'une superficie de 0,72328 hectares ;

Considérant que les lots 4 698 390 et 4 698 392 sont situés en zone agricole et doivent donc faire l'objet d'une demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture auprès de la CPTAQ ;

Considérant que l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec (LPTAA)* précise que l'avis que transmet la municipalité à la CPTAQ doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation municipale et les activités agricoles pour les considérations suivantes :

- Une autorisation n'aurait aucune conséquence négative sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants ;
- Une autorisation n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles puisque la demande vise à agrandir un usage déjà autorisé ;

Considérant que cette demande est conforme au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

Considérant qu'il n'y a pas d'autre espace disponible pour un club de golf actuellement dans la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le propriétaire dans sa demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation des lots 4 698 390 et 4 698 392 à une fin autre que l'agriculture soit pour l'implantation et l'exploitation accessoires au terrain de golf sur une superficie de 0,72328 hectares.

125415-11-2023

16. 152, RUE PRINCIPALE – ÉLECTRICIEN – SOUMISSION

Considérant qu'un électricien est nécessaire pour les travaux d'électricité restant dans le bâtiment de l'ancienne caisse ainsi que pour l'installation de la future enseigne ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a discuté avec un électricien de Fecto Électrique inc. et que les coûts approximatifs pour effectuer les travaux seraient d'un montant entre neuf mille dollars (9 000,00\$) et onze mille dollars (11 000,00\$) plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission à recevoir de Fecto Électrique inc. qui devrait se situer entre neuf mille dollars (9 000,00\$) et onze mille dollars (11 000,00\$) plus taxes.

125416-11-2023

17. SURVEILLANT DE PATINOIRE ET DU CHALET DE L'OTJ - EMBAUCHE

Considérant qu'un surveillant de la patinoire et du chalet de l'OTJ est nécessaire ;

Considérant que monsieur Mathis Vallée est disposé à travailler avec un horaire à temps partiel d'environ 10 h par semaine, laquelle pourra être ajustée à la hausse au courant des vacances de Noël, s'il le désire ;

Considérant que le poste demeure ouvert pour l'embauche d'un deuxième surveillant qui voudrait combler l'horaire et faire entre 9 h et 15 h ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Mathis Vallée et de continuer l'affichage du poste sur les sites d'affichage gratuits. D'autoriser monsieur le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de travail. Madame Peggy Vignola, responsable des loisirs et de la culture et madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière sont toujours les personnes composant le comité de sélection pour cette deuxième personne.

125417-11-2023

18. JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLIC / PRÉPOSÉ AU DÉNEIGEMENT - EMBAUCHE

Considérant que la municipalité devait procéder à l'embauche d'un journalier aux travaux public / préposé au déneigement ;

Considérant que les membres du comité de sélection ont rencontré les candidats en entrevue ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Jeff Labranche à titre de chauffeur de camion et préposé au service des travaux publics, selon les conditions prévues à la convention collective. Monsieur Labranche entrera en poste le 13 novembre 2023.

125418-11-2023

19. POMPIERS - EMBAUCHE

Considérant que le service des incendies a reçu deux curriculum vitae et désire que la municipalité procède à l'embauche de monsieur Louis-Philippe Roy et de monsieur Rémi Poulin à titre de pompier ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Louis-Philippe Roy et de monsieur Rémi Poulin à titre de pompier.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125419-11-2023

N° de résolution
ou annotation

20. RENOUELEMENT CONTRAT DE TRAVAIL – PEGGY VIGNOLA

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat de travail de madame Peggy Vignola ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à renouveler le contrat de travail de madame Peggy Vignola, selon les conditions discutées.

125420-11-2023

21. RENOUELEMENT CONTRAT DE TRAVAIL – MARIE-CLAUDE BOILY

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat de travail de madame Marie-Claude Boily ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à renouveler le contrat de travail de madame Marie-Claude Boily, selon les conditions discutées.

125421-11-2023

22. EMPRUNT TEMPORAIRE : DOUCHE ET TOILETTES AU SOUS-SOL

Considérant que la municipalité a pour projet d'aménager une salle de douches et toilettes au sous-sol de l'hôtel de ville dans le but de répondre aux exigences du plan de mesure d'urgence ;

Considérant qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder aux travaux, le tout en lien avec le règlement d'emprunt 630-2023 ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que le maire à signer tout document nécessaire audit emprunt d'un montant de cent quatre-vingt mille soixante-dix-huit dollars (180 078,00\$).

125422-11-2023

23. EMPRUNT TEMPORAIRE : PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

Considérant que la municipalité a effectué des travaux de réfection du 4^e Rang, le tout financé par la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ;

Considérant qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire en attendant le paiement de la subvention pour procéder au paiement des travaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que le maire à signer tout document nécessaire audit emprunt d'un montant de cinq cent cinquante-cinq mille dollars (555 000,00\$).



125423-11-2023

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**24. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) –
MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ
DURABLE (MTMD) – ROUTE À DOUBLE VOCATION**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benoît-Labre désire présenter une nouvelle demande ;

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camion qui empruntent les routes du réseau municipal à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2023 en cours.

Nom des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Rue Principale	0,63 km	Bois	250
Rte du Lac-Poulin	1,08 km	Bois	250

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande de compensation au Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 1,72 kilomètres.

125424-11-2023

**25. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – INSTALLATION
SEPTIQUE**

Considérant que le propriétaire du lot 4 698 448 a fait une demande d'aide financière concernant la mise aux normes de son installation septique ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de verser l'aide financière au montant de deux mille cinq cent dollars (2 500,00\$) prévue au règlement 611-2022 au propriétaire du 53, rang St-Guillaume, Saint-Benoît-Labre.

125425-11-2023

26. TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Considérant que certains montants d'argent avaient été prévus être prélevés au surplus pour la réalisation de projets ;

Considérant que ces projets ne nécessiteront pas de prendre de l'argent dans le surplus affecté ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au transfert budgétaire de cinquante-deux mille dollars (52 000,00\$) et de neuf mille cinq cent quarante-neuf dollars (9 549,00\$) au surplus non affecté. Le tout en lien avec le projet de douche et toilettes au sous-sol de l'hôtel de ville et du terrain de tennis;

125426-11-2023

**27. LES ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN (2005) INC. –
AUTORISATION DE PAIEMENT**

Considérant que des travaux de nettoyages ont été nécessaires pour les stations de pompage et les vannes d'égouts pluviaux ;

Considérant que le service des travaux publics ont retenus les services de Les Entreprises Claude Boutin (2005) inc. ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture au montant de trois mille cinq cent quarante-neuf dollars et vingt-huit cents (3 549,28\$), taxes incluses.

125427-11-2023

**28. RANG 4 – PAVAGE SARTIGAN – RECOMMANDATION
DE PAIEMENT**

Considérant que la compagnie Pavage Sartigan Ltée demande le paiement numéro 1 pour le projet de pavage du 4^e Rang ;

Considérant que monsieur Olivier Lachance, ingénieur du service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande le paiement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement numéro 1 à la compagnie Pavage Sartigan Ltée d'un montant de trois cent quatre-vingt-onze mille trois cent cinquante-sept dollars et soixante-quinze cents (391 357,75\$), taxes incluses.

29. COMPTE DU MOIS

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de sept cent trois mille sept cent soixante dollars et trente-cinq cents (703 760,35 \$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

FACTURES PAYÉES	30 735,66 \$
FACTURES À PAYER	634 993,03 \$
SALAIRES BRUTS DU MOIS	38 031,66 \$
TOTAL	703 760,35 \$

125428-11-2023

30. PROJET RÉGIONAL HABITATION - PARTENARIAT

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan nous a fait parvenir une demande de partenariat pour le projet régional en habitation ;

Considérant qu'un minimum de sept (7) MRC doit désirer s'engager dans le projet pour que celui-ci soit déposé au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que notre MRC de Beauce-Sartigan et nos municipalités ne possèdent pas de ressource dédiée à la question du logement et de l'habitation ;

Considérant que les travaux réalisés dans le cadre de ce projet permettraient d'outiller les municipalités, tant pour la durée du projet que pour les années à venir ;

Considérant que ce projet bénéficie d'une aide financière importante (80%) ;

Considérant que le dossier habitation fait partie des outils de planifications stratégiques suivants auxquels citoyens, élus, organisme communautaires et entreprises ont participé : plan d'action MADA/Famille MRC, plan d'action de plusieurs municipalités de la MRC, plan d'action en habitation de notre MRC, plan d'action en immigration et priorité de la Table stratégique en immigration de Beauce ;

Considérant que dans la nouvelle mouture des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), les MRC devront élaborer un diagnostic sur le logement. Et avec le PL 103, dans nos éventuelles demandes d'exclusion (si on doit se rendre là), on devra aussi bien démontrer qu'on connaît notre territoire et qu'on fait des efforts de densification pour une meilleure occupation de notre territoire ;

Considérant que les municipalités participantes auraient la possibilité de prendre la somme requise pour combler le 20% dans la PDT volet local ;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite adhérer à ce projet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le partenariat de la municipalité de Saint-Benoît-Labre avec la MRC de Beauce-Sartigan et investir une somme maximale de deux mille trois cent quatre-vingt-un dollars (2 381,00\$) pour financer le projet et de confirmer que ladite somme sera prélevée au fonds de développement du territoire à 100%.

31. OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE – BUDGET RÉVISÉ 2023

Ce point est annulé.

125429-11-2023

32. TOURNÉE C'EST CHEZ-NOUS AVEC MÉDIATION 2024 – CONFIRMATION DE PARTICIPATION

Considérant que la municipalité a reçu de la MRC Beauce-Sartigan une demande de participation pour le projet « La tournée c'est chez-nous ! » pour l'édition 2024 ;

Considérant que la seule différence avec l'édition de 2022 est qu'il doit y avoir médiation culturelle, c'est-à-dire une rencontre explicative du processus de création du projet, 30 minutes avant la représentation;

Considérant que la MRC est responsable de la coordination des spectacles ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que les Amants de la scène assurent l'embauche des techniciens et des artistes et gèrent l'équipement technique ;

Considérant que le financement proviendrait de l'Entente de développement culturel ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre confirme son intérêt à participer à l'édition 2024 et confirme son engagement monétaire d'environ huit cent dollars (800,00\$).

125430-11-2023

33. TRANSPORT AUTONOMIE : CONTRIBUTION 2024 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ

Il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De renouveler l'adhésion au service de transport adapté pour l'année 2024 ;

De payer la contribution fixée à cinq mille six dollars et quarante cents (5 006,40\$) ;

D'accepter la tarification payée par l'utilisateur ;

De reconnaître la ville de Saint-Georges comme mandataire de la municipalité de Saint-Benoît-Labre auprès de l'organisme Transport autonomie Beauce-Etchemins.

125431-11-2023

34. ENTENTE : PROJET BIBLIO-JEUX

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan a mise sur pied un projet de Biblio-jeux ;

Considérant que ce projet consiste à procéder au prêt de jeux ;

Considérant que ce projet est financé avec le budget du Plan d'action du *Comité Je lis, tu lis, on lit en Beauce-Sartigan*, qui est géré par Alphare par le biais d'une entente spécifique en persévérance scolaire avec PRECA ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer la participation de la municipalité de Saint-Benoît-Labre via la bibliothèque L'Envolume et d'autoriser madame Peggy Vignola et madame Jessica Fortin-Barbe à signer la lettre d'entente et à récupérer les bacs de jeux à la Ville de Saint-Georges.

125432-11-2023

35. DEMANDE DE SUBVENTION : SKATEPARK

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite présenter son projet de skatepark pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière comme personne autorisée à agir au nom de la municipalité de Saint-Benoît-Labre et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

125433-11-2023

36. RÉPARATION DÉBROUSSAILLEUSE – SOUMISSION

Considérant que des réparations sont nécessaires sur la débroussailleuse ;

Considérant que le service des travaux publics a reçu une soumission d'Usinage Express au montant d'environ quatre mille dollars (4 000,00\$) plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission au montant d'environ quatre mille dollars (4 000,00\$) plus taxes et d'autoriser les réparations pour le début de 2024.

125434-11-2023

**37. ÉCLAIRAGE DE RUE – PARC INDUSTRIEL –
CONVERSION AU DEL**

Considérant que la compagnie Elecal a soumis à la municipalité de Saint-Benoît-Labre une soumission au montant de deux mille neuf cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt cents (2 969,80\$) pour la conversion des lumières DEL dans le parc industriel ;

Considérant que le tout fait un suivi de la résolution 125208-03-2023 qui prévoyait la conversion totale des lumières de rue de Saint-Benoît-Labre ;

Considérant que nous passons une résolution pour accepter cette soumission en raison du changement de personnel au niveau de la compagnie Elecal ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de la compagnie Elecal au montant de deux mille neuf cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt-cents (2 969,80\$) taxes incluses.

125435-11-2023

38. CAMION DE VOIRIE – LAME MOBILE – SOUMISSION

Considérant que le service des travaux publics a besoin de commander des lames mobiles pour le camion de voirie ;

Considérant que la municipalité a fait une demande de soumissions auprès de 3 compagnies, mais que seulement 2 soumissions ont été reçus, soit celle de Robitaille Équipements au montant de douze mille deux cent soixante-quatre dollars et soixante et une cents (12 264,61\$) taxes incluses et celle de PJB industries au montant de douze mille six cent cinquante-quatre dollars et soixante cents (12 654,60\$) taxes incluses ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Robitaille Équipements de douze mille deux cent soixante-quatre dollars et soixante et une cents (12 264,61\$) taxes incluses.

125436-11-2023

39. ENTENTE : ENTRETIEN HIVERNAL RANG 9 DU LAC-AUX-CYGNES PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR 2023-2024

Considérant qu'il a été discuté avec la municipalité de Saint-Victor de renouveler l'entente de déneigement de la partie du rang 9 au Lac-aux-Cygnés ;

Considérant que le prix demandé est de cinq mille cent quatre-vingt-douze dollars (5 192,00\$) pour la saison hivernale 2023-2024, le tout incluant le déneigement et l'épandage d'abrasif (pierre seulement) ;

Considérant qu'il y a une augmentation considérable versus 2022-2023 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présent de ne pas renouveler l'entente et que les employés des travaux publics allaient procéder au déneigement et à l'épandage d'abrasif (mélange de pierre et 15% de sel) pour la saison hivernal 2023-2024. Les conseillers n'éloignent pas la possibilité de reconduire cette entente dans le futur et remercie la municipalité de Saint-Victor pour les services rendus.

125437-11-2023

40. ENTENTE : ENTRETIEN HIVERNAL RANG 6 AVEC LE MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)

Considérant qu'anciennement, le ministère nous faisait parvenir une lettre avec le montant alloué à la municipalité de façon annuelle ;

Considérant que cette année, le Ministère des Transports et de la Mobilité durable nous a informé de la création d'un contrat spécifique qui consiste à une entente de cinq (5) ans pour l'entretien hivernal du Rang 6 et le versement d'un montant annuel de cinquante et un mille six cent quarante dollars (51 640,00\$) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les conditions de l'entente pour les cinq (5) prochaines années et d'autoriser madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat qui lui sera soumis.

125438-11-2023

41. SIGNATURE D'UNE ENTENTE MUNICIPALE - PRÉVENTIONISTE

Considérant la résolution numéro 125274-05-2023 démontrant notre intérêt concernant la signature d'une entente de partage intermunicipale pour le prêt d'un préventionniste au niveau incendie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que monsieur le maire à signer l'entente selon les conditions



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

présentées par la municipalité de Saint-Martin pour le prêt du préventionniste François Poirier pour une horaire d'une journée par semaine (10h) pour les 6 premiers mois de l'entente et 1 journée aux deux semaines par la suite. L'entente pourra être renouvelée pour une deuxième année avec indexation à l'IPC du 30 septembre 2024.

Toutefois, monsieur le maire a fait prévaloir son droit de veto sur ce point.

42. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'octobre 2023.

43. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

125439-11-2023

• **CALENDRIER HISTORIQUE**

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de la Société historique de Saint-Benoît-Labre et d'acheter une publicité dans le calendrier historique 2024 au montant de quatre cent dollars (400,00\$) distribué par la Société historique à l'ensemble des contribuables.

Que les frais de poste dudit calendrier soient assumés par la municipalité, comme à chaque année.

44. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Jean-Marc Doyon a participé à la préparation du budget de la société du patrimoine beauceron, il a aussi participé à la rencontre de la RICBS pour appuyer le projet majeur en devenir.

Monsieur Marc Cloutier a participé à la rencontre à la MRC avec monsieur Jean-Marc Doyon et à la rencontre avec le préventionniste.

Madame Ginette Lessard a participé à la rencontre avec le comité d'urbanisme.

Monsieur Claude Fournier travaille dans la préparation du calendrier historique.

Madame Mélanie Raymond mentionne les activités du mois de novembre.

45. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20 h 15 à 20 h 15. Aucune question n'a été posée.

125440-11-2023

46. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 15.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

N° de résolution
ou annotation

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec* excepté la résolution numéro 125438-11-2023 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.



JEAN-MARC DOYON, MAIRE



CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE